

## DÉCISION 192 / 2023

### PORTANT ACCEPTATION D'UN DON DE MADAME ELISABETH AUDOUY

Nous soussigné, Patrick THIL, Conseiller Délégué de Metz Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Monsieur Patrick THIL, Conseiller Délégué en charge des établissements culturels, a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour "accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges",

Vu le souhait de Madame Elisabeth Audouy de faire don au Conservatoire Gabriel Pierné de l'Eurométropole de Metz d'un piano à queue de marque Schimmel doté d'une mécanique Renner référence 174, datant de 1969,

Considérant que ce don permettrait d'enrichir le parc instrumental de pianos à destination des élèves du Conservatoire Gabriel Pierné,

#### DECIDONS :

D'accepter le don de Madame Elisabeth Audouy et de faire entrer dans le parc instrumental du Conservatoire Gabriel Pierné ce piano à queue de marque Schimmel,

Fait à Metz, le 09/09/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20230909-decis192-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour le Président  
Le Conseiller délégué,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Patrick Thil'.

**Patrick THIL**

Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes  
Conseiller départemental de la Moselle